



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 novembre 2020

Date de la convocation : 16 novembre 2020

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 28

votants : 30

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes Gaston Chéreau de Prissac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Pascal AUFRERE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Michel GUILBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Daniel PATRIGEON, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Aurélien POINT à Christelle RAOUI, Sylviane GONTIER à Marie-Laure FRISCH.

Absents / Excusés : Robert DIEZ-POMMARES (représenté par Daniel PATRIGEON), Jean IMBERT, Spike GROËN (représenté par Pascal AUFRERE), Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE,

Absents / Excusés : Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

- ▶▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 ;
- ▶▶ Délégation de signature au Président pour signer le nouveau CRST de la Brenne ;
- ▶▶ Convention pour la mise en œuvre d'une OPAH-RR et une PTRE par le PNR Brenne sur le territoire du SCoT Brenne Marche ;
- ▶▶ Demande de subvention dans le cadre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local 2020 pour les travaux de réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Chaillac et Lignac ;
- ▶▶ Répartition des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) voirie 2021 ;
- ▶▶ Fonds de concours : attribution à la Commune de Bélâbre ;
- ▶▶ Création d'un emploi de chargé(e) de mission « patrimoine » ;
- ▶▶ Subvention communautaire à l'association L'En Vie en Plus (Eric LAURENT, auteur, compositeur, interprète) ;
- ▶▶ Création d'un centre « Restos du Cœur » ;
- ▶▶ Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 ;
- ▶▶ Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 ;
- ▶▶ Adhésion à l'application IntraMuros ;
- ▶▶ Questions et informations diverses.

▶▶ **Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE.

► – **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2020 à Parnac est approuvé à l'unanimité.

► **Délégation de signature au Président pour signer le nouveau CRST de la Brenne**

Le Conseil régional demande, sans laisser le choix, aux 10 communes de la MOVA issues de l'ancien canton de Saint-Benoît-du-Sault de rejoindre le PNR pour bénéficier de son CRST, et donc quitter le CRST porté par le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin. En parallèle les dotations financières suivent le même mouvement.

Voté à l'unanimité.

► **Convention pour la mise en œuvre d'une OPAH-RR et une PTRE par le PNR Brenne sur le territoire du SCoT Brenne Marche**

Le SCoT Brenne Marche préconise la mise en œuvre de ces dispositifs jugés pertinents pour atteindre ses objectifs. Tout en maintenant son niveau de cotisation (22 880 € pour la CDC MOVA) il assurera l'animation et aidera le PNR dans sa recherche de financements.

Voté à l'unanimité pour la signature de la convention.

► **Demande de subvention dans le cadre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL) pour les travaux de réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Chaillac et Lignac**

Philippe GOURLAY s'étonne que ne soit pas respecté le règlement intérieur de la CDC qui prévoit un financement à part égale 50% CDC et 50% commune. Les ouvrages d'art ne sont pas pris en compte dans les charges transférées.

Mathieu MOREAUX répond que les ouvrages d'art font partie de la voirie et doivent selon les services préfectoraux être pris en charge dans leur intégralité par la CDC. Il faudra réfléchir et débattre en commission voirie avant décision du conseil communautaire pour faire évoluer les statuts après ou non avis de la conférence des maires. Ce sera l'occasion d'élargir le débat aux autres compétences : enfance, jeunesse... Il serait sûrement utile de se faire accompagner sur cette réflexion à propos de la gestion future du territoire.

Philippe GOURLAY précise que la voirie c'est la bande de roulement, les bas-côtés et les haies de bordure mais pas les ouvrages d'art.

Christine DEJOIE s'inquiète du risque de complexifier les règles du jeu ce qui pénaliserait les communes de grande surface.

La demande de DSIL à 20% est acceptée à l'unanimité.

► **Répartition des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) voirie 2021**

Daniel PATRIGEON expose qu'en panne d'épaveuse les communes de Beaulieu et Bonneuil sollicitent 2 parts du FAR voirie pour remplacer le matériel défaillant via le syndicat intercommunal qui les lie.

Mathieu MOREAUX indique que cette demande est apparue après le vote du FAR par la CDC, ce qui est déjà arrivé par le passé.

Christian BREC pense qu'il faudrait plutôt utiliser le FAR équipement et Gilles TOUZET qu'il ne faut pas vider le FAR voirie de sa raison d'être.

Mathieu MOREAUX souhaite poser la question au Département : selon le règlement peut-on utiliser le FAR équipement pour acheter du matériel servant à la voirie ? En attente de la réponse ce dossier est repoussé à la réunion CDC de janvier.

► **Fonds de concours : attribution à la Commune de Bêlâbre**

Un document distribué en séance rectifie le plan de financement des travaux de restauration des vitraux de l'église de Bêlâbre et précise que la commune doit participer à au moins 20% du budget, ce taux constituant le maximum de contribution de la CDC.

Laurent LAROCHE précise que le plan de financement en 2 tranches a été transmis en juin, avec une partie déjà réglée en 2019. Il reste 42 000 € HT à financer sur 2020 dont 20% par la commune, la part de la CDC s'établissant à 14,4% soit 6 050 €.

Hubert JOUOT se dit gêné par la présentation qui ne fait pas apparaître l'année.

Voté à **29 voix pour et une abstention.**

▶ **Création d'un emploi de chargé(e) mission « patrimoine »**

L'emploi créé en lien avec le dispositif Leader pour avancer le projet du Prieuré s'est arrêté avant la fin de la mission suite au départ de l'agent. Les 30 000 € prévus n'ont donc pas été versés. Il convient donc de reprendre la mission, préparer une fiche de poste et procéder au recrutement.

Philippe GOURLAY indique qu'il y a eu très peu de réponses lors de l'appel à candidature précédent et personne avec le profil souhaité donc pas de rendez-vous de présentation.

Gilles TOUZET précise qu'il a défendu Célia mais reconnaît qu'elle n'avait pas les compétences pour mener à bien une mission aussi complexe. Il est difficile de penser qu'une seule personne réponde à des besoins qui correspondent plus à une mission de cabinet d'architecte.

Thierry BARBIER insiste sur le rôle primordial de coordination et d'animation exigé par le poste.

Voté à **l'unanimité.**

▶ **Subvention communautaire à l'association L'En Vie en Plus (Eric LAURENT, auteur, compositeur, interprète)**

Le Président précise qu'en complément de la subvention de 400 € l'association fournira 50 CD facturés 50X12 € soit 600 € à la CDC.

Voté à **l'unanimité.**

▶ **Création d'un centre « Restos du Cœur »**

L'association des restos du cœur a exprimé des besoins logistiques et fait appel aux communes pour pouvoir disposer d'un local d'au moins 100m² autour de Saint-Benoît-du-Sault ou Chaillac.

Plusieurs délégués de la CDC sont très réservés sur l'intérêt de multiplier les sites qui une fois créés devront être sécurisés. Sont également évoqués des problèmes relationnels entre les antennes d'Argenton-Sur-Creuse et Saint-Benoît-du-Sault.

Dossier retiré.

▶ **Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Voté à **l'unanimité.**

▶ **Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Voté à **l'unanimité.**

▶ **Adhésion à l'application IntraMuros**

Le Président présente l'outil déjà opérationnel à Bélâbre et Chalais. L'idée serait que la CDC adhère pour le compte de toutes les communes, soit 170 € par mois.

Philippe GOURLAY pense que l'application peut être utile par exemple pour les alertes météo.

Laurent LAROCHE a jugé très utile la possibilité d'informer la population sur les commerces ouverts et proposant des livraisons durant le confinement.

Mathieu MOREAUX pense qu'il faudra apporter les infos et faire une démo devant chaque maire et secrétaire de mairie.

Voté à **l'unanimité.**

▶ **Questions et informations diverses**

▶ Le Président propose de faire un tour de table pour connaître l'appréciation des communes sur les travaux de voirie. Satisfaction générale.

▶ La collecte des dates de cérémonies des vœux se heurte à l'incertitude des consignes sanitaires nationales.

► D'ici-là se tiendra le 9 décembre prochain une réunion de la commission économique en présence de la BGE (Eric MASSÉ) pour le remplacement de Rémi SAFAH et la feuille de route à établir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30 minutes.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 26 janvier 2021 à 18H30 à Roussines.

Le Président, Mathieu MOREAUX

